



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date d'affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/71 : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE

La Commune souhaite acquérir une série de parcelles appartenant à la Société du de Provence et cadastrées comme suit : AS n°121, 122, 123, 126, 127, 132, 139, 140 – AT n°60 et 244 – AL n°30 et 454 et AV 324. La surface cadastrale totale de ces parcelles s'élève à 20 103 m². Après négociations avec la SCP, le prix d'acquisition a été arrêté à 0,50 €/m² pour les parcelles situées en zone naturelle et 2 €/m² pour les parcelles en zone agricole, en référence aux estimations données par le service des Domaines pour des terrains équivalents. L'ensemble de ces parcelles sera grevé d'une servitude d'aqueduc souterrain et de passage au profit de la SCP, afin de permettre l'entretien des canalisations présentes sur ces parcelles. Cette constitution de servitude sera consentie et acceptée moyennant une indemnité globale et forfaitaire d'un euro symbolique. Cette vente se fera moyennant le prix de 15 126 € et les frais afférents aux formalités nécessaires à l'établissement de l'acte de cession seront à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'acquisition des parcelles appartenant à la Société du de Provence, cadastrées AS n°121, 122, 123, 126, 127, 132, 139, 140 – AT n°60 et 244 – AL n°30 et 454 et AV 324, d'une surface cadastrale totale de 20 103 m², au prix de 15 126 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la régularisation de cette affaire.

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de 60% pour financer cette acquisition.

APPROUVE le plan de financement de l'opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant opération HT	15 126 €	Subvention CD 13 60%	9 076 €
		Autofinancement commune 40 %	6 050 €
TOTAL	15 126 €	TOTAL	15 126 €

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,

Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre
2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/72 : ADHESION A LA CONVENTION HABITAT/MULTISITES AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

En pratique, la commune de Peynier doit faire face à des objectifs de développement en matière d'habitat et de logements, dans un contexte de pression foncière, qui se caractérise notamment par des valeurs foncières et immobilières soutenues qui augmentent régulièrement.

Le Programme local de l'habitat (PLH) métropolitain, dont l'engagement du processus d'élaboration a été délibéré par le Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, fixera les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement pour une durée de six ans en favorisant le renouvellement urbain et la mixité sociale, décliné par commune

Par ailleurs, au vu de la dynamique et des enjeux de développement, la Métropole Aix-Marseille-Provence a sollicité auprès de Monsieur le Préfet, l'opportunité d'une délégation des aides à la pierre. Celle-ci fait donc l'objet d'une convention qui couvre la période 2017-2022.

Enfin, le principe de l'élaboration du plan d'action foncière métropolitain, ayant pour objectif de décliner les axes prioritaires et les outils d'une stratégie foncière métropolitaine, a été délibéré par le Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016.

Par conséquent, dans la poursuite des dispositifs fonciers conclus préalablement à sa création, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité pouvoir accompagner les communes dans la réalisation de la politique foncière et de logement en proposant un outil partenarial d'action foncière.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a conclu un partenariat avec l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) qui se décline dans la convention cadre Habitat à caractère multi-sites métropolitaine bilatérale couvrant la période 2018 – 2023 approuvée par délibération du Bureau de la Métropole en date du 14 décembre 2017.

Cette convention a pour objectif la réalisation de missions d'acquisition foncière et de portage foncier permettant de réaliser des programmes d'habitat sur le court terme, répondant à des critères de localisation, de mixité sociale et d'économie d'espace.

Elle se décline à l'échelle des communes sous réserve de la signature d'une convention Habitat subséquente conclue entre la commune et la Métropole.

.../...

Cette convention subséquente matérialise les modalités d'organisation fonctionnelle entre la commune de PEYNIER et la Métropole Aix-Marseille-Provence et notamment le processus décisionnel de validation des sites et des acquisitions stratégiques par l'Etablissement public Foncier PACA. C'est pourquoi, afin de bénéficier de ce dispositif, il y a lieu d'approuver la convention Habitat subséquente conclue avec la Métropole.

La commune avait adhéré au dispositif antérieur de convention cadre multi-sites Habitat, signé entre l'Etablissement public foncier PACA et la *Communauté du Pays d'Aix*. Dès lors, la présente convention-cadre métropolitaine prend le relai de la convention multi-sites habitat préexistante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention Habitat bilatérale entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Peynier, subséquente à la convention cadre Habitat à caractère multi sites métropolitaine conclue entre la Métropole-Aix-Marseille-Provence et l'Établissement Public Foncier PACA,

AUTORISE Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention Habitat subséquente à la convention cadre multi-sites et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,

Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre
2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/73 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CLECT METROPOLITAINE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

Par délibération du Conseil Métropolitain du 31 juillet 2020, la Métropole a créé et constitué la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il appartient désormais à chaque Conseil Municipal d'en désigner ses membres : un membre titulaire et un membre suppléant. Il est proposé de maintenir les mêmes représentants que précédemment à savoir, C. BURLE, titulaire et A. MAUNIER, suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE les membres de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) comme suite :

Membre titulaire	Membre suppléant
Christian BURLE	André MAUNIER

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,


Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date d'affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/74 : ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE A CERTAINS AGENTS MUNICIPAUX FACE A L'EPIDEMIE DE COVID

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;
- Vu la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en date du 30 janvier 2020, relative à l'émergence du COVID-19 ;
- Vu la Loi n°2020/290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;
- Vu la Loi n°2020/473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11 ;
- Vu le Décret n°2020/570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la Fonction Publique de l'Etat et de la Fonction Publique Territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- Considérant qu'en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré du fait de l'épidémie de Covid 19, certains personnels ont dû faire face à un surcroît de travail significatif, en présentiel ou en télétravail,
- Considérant que l'article 8 du Décret n°2020-570 du 14 mai 2020 donne la possibilité à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale d'instaurer une prime exceptionnelle à ces personnels et d'en fixer les modalités d'attribution dans la limite du plafond réglementaire,
- Considérant que dans la collectivité certains agents en raison de leurs fonctions spécifiques et pour assurer la continuité du fonctionnement des services ont fourni un travail particulier en présentiel ou en télétravail ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Afin de valoriser le travail significatif de certains agents particulièrement mobilisés en présentiel et/ou en télétravail pour assurer la continuité des services dans le contexte de lutte contre l'épidémie de COVID-19,

- **D'INSTAURER** la prime exceptionnelle à certains agents communaux, fonctionnaires titulaires et stagiaires et contractuels de droit public ou emplois aidés, mobilisés tels que le personnel de la filière Police, une partie de la filière technique ou administrative, sociale et médico-social qui ont assuré la continuité du service public durant la crise sanitaire.
- **PRECISE** que cette prime exceptionnelle est instaurée au regard des sujétions suivantes : surcroît de travail en présentiel ou en télétravail, contribution au maintien des services indispensables au fonctionnement de la collectivité.

.../...

- **FIXE** le montant maximum de ladite prime à 1000 euros et **PRECISE** que l'attribution individuelle pourra varier en fonction notamment de la durée de mobilisation de l'agent, de son implication, de l'importance de sa mission ou encore de son exposition.
- **DIT** que l'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent concerné en fonction des critères susvisés ; la prime fera l'objet d'un versement en une seule fois sur la paie du mois de novembre 2020.

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,
Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date d'affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/75 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision budgétaire suivante :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Néant	Néant
TOTAL	TOTAL

Investissement

Dépenses	Recettes
C/ 1641 Emprunt en capital + 0,05 €	458171 Zone-projet la Treille AEP 253 780,80€
C/ 2128/123+ 20 000,00€	458171 Zone-projet la Treille AEP 512 708,40€
C/ 020 Dépenses imprévues-20 000,05 €	458171 Zone-projet la Treille AEP 1 051 800,00€
458171 Zone-projet la Treille AEP 253 780,80 €	
458171 Zone-projet la Treille AEP 512 708,40 €	
458171 Zone-projet la Treille AEP 1 051 800,00 €	
TOTAL 1 818 289,20€	TOTAL 1 818 289,20 €

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,

Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre
2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/76 : INSTAURATION D'UN TARIF FORFAITAIRE POUR L'ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

La Municipalité est confrontée à un problème croissant de dépôts de déchets sauvages aux abords des points de collecte mais aussi en forêts ou en bordure des chemins communaux. Les déchets déposés engendrent un coût non négligeable pour la collectivité car ils nécessitent selon les matériaux, des traitements spécifiques en déchetterie. La commune a donc décidé d'agir en menant des campagnes de surveillance accrues et en engageant des poursuites à l'encontre des responsables de ces décharges sauvages qui portent atteinte à notre environnement. Il est donc proposé de fixer un tarif forfaitaire de **500 euros** pour les déchets non polluants et **1 500 euros pour les déchets nécessitant un traitement spécifique** concernant l'enlèvement et le nettoyage liés aux dépôts sauvages de déchets, après constatation de l'infraction par une personne assermentée. Toutefois, ce tarif ne se substitue pas à l'amende de police.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

AFFIRME sa volonté de lutter efficacement contre les décharges sauvages de déchets en constante augmentation sur le territoire communal.

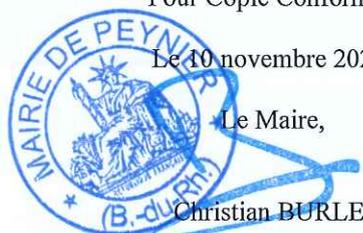
DECIDE de fixer des tarifs forfaitaires pour l'enlèvement et le nettoyage des dépôts sauvages de déchets, à savoir :

- **500 euros** pour les déchets ne nécessitant pas de traitement particulier et acceptés couramment en déchetterie
- **1 500 euros** pour les déchets nécessitant un traitement spécifique

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,



Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre
2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/77 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 POUR L'AMELIORATION DE LA FORET COMMUNALE – PROGRAMME 2021 -

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

L'office National des Forêts a proposé à la Commune une opération d'amélioration des forêts pour 2021 visant à la création et à la délimitation de périmètre. Suite à l'acquisition de nouvelles parcelles forestières, il est de l'intérêt de tous de matérialiser leurs limites afin que tous les usagers de la forêt puissent se repérer sur le terrain. La délimitation établie, l'ONF pourra ainsi faire appliquer le nouvel aménagement forestier dans le but de gérer durablement la forêt communale.

Les parcelles concernées par ce programme se situent sur les secteurs de Ste Croix, Le Vallon, La Plaine de la Garde, La Mastre, Tourenne et Poublaveau.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 12 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour réaliser un programme de travaux en 2021 relatif à l'amélioration de la forêt communale, dont le montant s'élève à 12 000 € HT.

SOLLICITE auprès du CG 13 une subvention sur une partie de ces travaux au taux de 50 %, pour un montant subventionnable de 12 000 € HT soit une aide de 6 000 €.

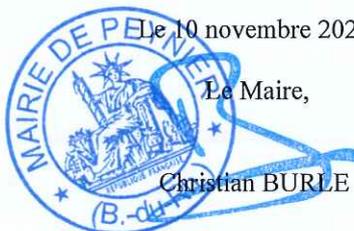
AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce programme de travaux.

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,

Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre
2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/78 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2021 – AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que des travaux d'amélioration de l'éclairage public peuvent être engagés visant à passer à un éclairage LED les points d'éclairage non modernisés aux fins d'économie d'Énergie. Plusieurs devis ont été établis dont le montant total s'élève à 91 856,35 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour réaliser des travaux de modernisation de l'éclairage public dont le montant s'élève 91 856,35 € HT.

SOLLICITE auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2021, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux HT (montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)	91 856,35 € HT €	Subvention CD 13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	32 356,35 €
TOTAL	91 856,35 € HT	TOTAL	91 856,35 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,

Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre
2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/79 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2021 – REFECTION ET AMENAGEMENT DE CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que des travaux d'amélioration des chemins communaux du lotissement des Garrigues et de l'avenue des Dindoulet sont nécessaires afin de procéder à la réfection totale de ces voies très fréquentées. Un devis a été établi dont le montant total s'élève à 85 000 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour réaliser des travaux de réfection et d'aménagement des voies communales telles que l'avenue des Garrigues et l'avenue des Didoulet dont le montant total s'élève 85 000 € HT.

SOLLICITE auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2021, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

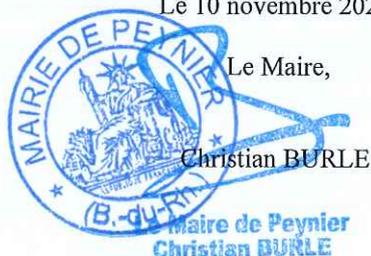
Dépenses		Recettes	
Montant travaux HT	85 000 € HT €	Subvention CD 13	59 500,00 €
(montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)		70%	
		Autofinancement commune 30 %	25 500,00 €
TOTAL	85 000 € HT	TOTAL	85 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre
2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/80 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2021 – CREATION D'UN AMENAGEMENT SPORTIF

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que face à la très forte demande des jeunes sportifs de la commune, il est proposé de réaliser un aménagement de type Pumptrack sur le terrain communal de la Garenne. Un devis a été établi dont le montant total s'élève à 85 000 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour réaliser des travaux de création d'un pumtrack dont le montant total s'élève 85 000 € HT.

SOLLICITE auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2021, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux HT	85 000 € HT €	Subvention CD 13	59 500,00 €
(montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)		70%	
		Autofinancement commune 30 %	25 500,00 €
TOTAL	85 000 € HT	TOTAL	85 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,


Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre
2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/81 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2021 – CONFORTEMENT DU PARAPET DE L'AVENUE MIREILLE

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de confortement du parapet de l'avenue Mireille notamment dans le cadre des aménagements prévus en contrebas, au niveau du parking du jeu de boules. Un devis a été établi dont le montant total s'élève à 85 000 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour réaliser des travaux de confortement du parapet de l'avenue Mireille dont le montant total s'élève 85 000 € HT.

SOLLICITE auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2021, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux HT (montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)	85 000 € HT €	Subvention CD 13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	25 500,00 €
TOTAL	85 000 € HT	TOTAL	85 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,

Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre
2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/82 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2021 – EXTENSION ET AMENAGEMENT DE LA CRECHE MUNICIPALE

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que la crèche a besoin d'un local plus important afin de pouvoir stocker notamment l'ensemble des jeux extérieurs des enfants et se mettre ainsi en conformité avec la PMI en libérant les espaces devant restés accessibles facilement par mesure de sécurité. Un devis a été établi dont le montant total s'élève à 85 000 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour réaliser des travaux d'extension et d'aménagement de la crèche municipale dont le montant total s'élève 85 000 € HT.

SOLLICITE auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2021, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux HT (montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)	85 000 € HT €	Subvention CD 13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	25 500,00 €
TOTAL	85 000 € HT	TOTAL	85 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,


Christian BURLE
Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre
2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/83 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2021 – AMENAGEMENT DE LA MAISON DU GARDIEN DE LA BASE DE LOISIRS

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement dans le logement du gardien de la base de loisirs. Un devis a été établi dont le montant total s'élève à 85 000 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour réaliser des travaux d'aménagement de la maison du gardien de la base de loisirs de la Garenne dont le montant total s'élève 85 000 € HT.

SOLLICITE auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2021, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux HT (montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)	85 000 € HT €	Subvention CD 13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	25 500,00 €
TOTAL	85 000 € HT	TOTAL	85 000 € HT

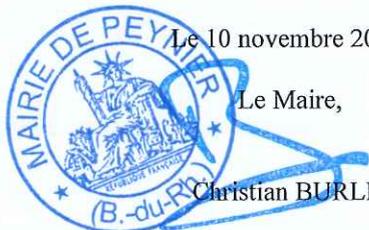
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,

Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 10 novembre 2020

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date d'affichage : 5 novembre 2020
Date de convocation : 5 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Angéla BELCASTRO, Sophie COULLET, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Luc PORTE, JL AUBERT, A. MAUNIER, V.PECOUL et C. BURLE. Madame Claudia PALUMBO a été élue secrétaire.

N°2020/84 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2021 – MODERNISATION DES ESPACES EXTERIEURS DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que consécutivement aux travaux d'extension de la salle des fêtes de la Garenne en 2020, il y a lieu de poursuivre les travaux de réfection et d'aménagement des extérieurs de la salle qui sont fortement détériorés. Un devis a été établi dont le montant total s'élève à 85 000 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour réaliser des travaux d'aménagement et de rénovation des extérieurs de la salle des fêtes de la Garenne dont le montant total s'élève 85 000 € HT.

SOLLICITE auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2021, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux HT (montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)	85 000 € HT €	Subvention CD 13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	25 500,00 €
TOTAL	85 000 € HT	TOTAL	85 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,

Le 10 novembre 2020

Le Maire,



Christian BURLE

(B.-du-Ré) Maire de Peynier
Christian BURLE